



**COMITE SOCIAL et ECONOMIQUE
RHONE-ALPES AUVERGNE
18, rue de la République
69002 LYON**

Lyon, mardi 6 février 2024

Ordre du jour C.S.E Rhône Alpes Auvergne - Séance Ordinaire

Vendredi 16 février 2024

1. Approbation du PV du CSE RAA Ordinaire du 26 janvier 2024.
2. Information en vue d'une consultation sur les travaux à engager au titre de la relocalisation de l'agence d'Annemasse.
3. Information en vue d'une consultation sur les travaux à engager au titre de la relocalisation de l'agence de St Etienne Bergson.
4. Résultats commerciaux et financiers de la DDR RAA au 31 décembre 2023.
5. Point d'information sur l'évolution trimestrielle des effectifs au 31 décembre 2023 du périmètre Rhône Alpes Auvergne.
6. Présentation du bilan des heures supplémentaires au 31 janvier 2024 (pour l'année 2023) sur le périmètre Rhône Alpes Auvergne.
7. Consultation sur l'impossibilité de reclassement de Madame J.L. suite à une inaptitude d'origine non professionnelle médicalement constatée par la médecine du travail.

VIE DES AGENCES - ACTIVITE COMMERCIALE – ORGANISATION – OPTIMISATION

8. Lors de la séance du CSE RAA du 30 mai 2023, nous avons évoqué la création d'un poste d'accueil sur le multi site de Villeurbanne Grandclément / Paul Verlaine (l'agence de Paul Verlaine a dépassé le seuil des 5000 clients, celle de Grandclément s'en rapproche et le flux à l'accueil, notamment sur Grandclément, est important). Vous nous aviez indiqué regarder la situation avec attention. Qu'en est-il aujourd'hui ? (SNB)
9. Concernant les agences non rénovées d'une manière générale d'une part, et d'autre part, pour les agences dont les travaux étaient prévus en 2023 et qui ont été reportés sine die, pourriez-vous nous donner des indications sur un futur calendrier ? Est-ce que le changement de DG va influencer ou pas ledit calendrier ? Combien reste-t-il d'agences à rénover et/ou à déplacer dans le cadre des regroupements ? (FO)

10. Concernant la pose des congés d'été, ceux-ci peuvent être posés du 1^{er} mai 2024 au 31 octobre 2024. Or, il n'est pas rare d'entendre des salariés dire que leur manager demande à ce que les congés soient étalés uniquement sur les mois de juillet et août 2024 afin d'être présent commercialement, notamment pour la rentrée du mois de septembre 2024. Aussi, pourriez-vous faire un rappel à l'ensemble des managers concernant ce sujet ? (FO)
11. Avez-vous déjà budgété pour les auxiliaires de vacances de cet été ? Si oui, pourriez-vous nous en indiquer les tendances et si non, pourriez-vous revenir vers nous lors d'un prochain CSE ? (FO)
12. IK revalorisation : la direction revendique enfin l'alignement du barème d'indemnités kilométrique LCL à celui du barème fiscal dès 1^{er} janvier 2024, pour autant cela n'est pas effectif sous « mes frais ». Pourquoi cette mesure n'est-elle pas effective ? Quelle procédure est préconisée pour les salariés ayant envoyés leurs frais depuis début janvier 2024 sans cette mesure ? La rétroactivité de 2 mois pour déclarer les frais est-elle augmentée ? (CFDT)
13. Equipe d'appui : vous avez indiqué l'arrivée d'un CDD sénior pour pallier un départ en retraite d'un mainteneur sur le secteur de Vienne. Pouvez-vous nous indiquer la date d'arrivée, la durée du contrat CDD sénior ? De plus pouvez-vous nous rappeler les spécificités de cette typologie de contrat ? (CFDT)
14. Nous avons des problématiques qui perdurent dans l'activité des mainteneurs dédiés.

En effet, le système d'économat Lyreco nécessaire dans les enceintes techniques est compliqué pour les mainteneurs. Ces difficultés accentuent la charge de travail, le suivi à effectuer et ne permet pas d'effectuer ce travail particulier dans de bonnes conditions de travail. Les pilotes ont été avertis de ses difficultés mais il ne semble pas avoir d'action corrective. Voici quelques exemples des problématiques rencontrées : (CFDT)

- Les grands sacs à billets 97204(référence 12381963) ne sont plus commandables. Suite allo Lyreco, l'impression est cours mais sans date connue de livraison. Cette situation qui s'est déjà produite, pour laquelle l'attente a été de plus d'un mois et demi pour de nouveau avoir la référence disponible et pour un nombre en stock dérisoire pour toute la France, ce qui impose de surveiller de manière quotidienne.
- Les petits sacs à billets référence 97018 ne sont également pas disponible. Il est conseillé d'utiliser à la place des sacs transparents a remises de chèque référence 98720. Cette procédure dégradée permet de stocker les fonds mais pas l'envoi aux TDF. Il faut donc passer par des sacs de grande capacité (plus coûteux, en espérant en avoir assez) qui sont inadéquates et contraire aux dispositions RSE.
- Enfin il n'est plus possible de commander des ganses pour les billets ce qui est essentiel pour bien différencier les billets recyclables de ceux qui ne le sont pas et éviter le risque d'erreur. D'autant que le coût est dérisoire et que ce défaut oblige les mainteneurs à transvaser ces ganses, d'agences où ils en restent vers celles qui n'en n'ont plus.

RESSOURCES HUMAINES

15. Évaluations annuelles 2023 : Quelle est la répartition en termes de notation globale (CFDT)
16. NAO :
 - 16.1. Quel(s) impact(s), l'augmentation générale ciblée prévue dans les dernières mesures salariales annoncées aura-t-elle sur les socles de rémunération ? (SNB)

Document campagne de rémunération : (CFDT)

- 16.2. Nous avons rencontré plusieurs salariés CC part dont la RBA est de 32 350,08€. Avec le choix de la direction de conditionner l'éligibilité à l'augmentation générale ciblée à 36 000€ max, ces salariés dépasseraient de 0.08cts d'€. Ce sujet est-il identifié ? Idem pour ceux qui dépasserait de quelques euros ?
- 16.3. Page 7 : Pouvez-vous nous confirmer quels types de charges et quel(s) pourcentage/montants sont à déduire des montants bruts annoncés pour la reconnaissance des compétences et des expertises (enveloppe MSI et égalité Pro), le soutien du pouvoir d'achat des collaborateurs (augmentations générales ciblées : 500€ et socles, la PPV et la complémentaire santé et les mesures de mobilité et de transport) ?
- 16.4. Page 8 : Les nouvelles mesures socles pour les techniciens de services bancaires se cumulent-t-elles avec l'augmentation générale ciblée de 500€ ? Le cumul s'effectue-t-il pour les personnes éligibles à un nouveau socle (conseiller part confirmé, ...) ? Comment se hiérarchise la distribution de ces éléments de rémunération ? Le socle est-il versé avant ou après une MSI ?
- 16.5. MSI : Quels sont, pour cette année, les critères d'attribution des MSI ? Les personnes n'ayant pas pu bénéficier des socles et de la mesure générale ciblée sont-elles prioritaires ?
- 16.6. Bonification : Une étoile bleue vient nous préciser que la bonification de 10 points au T4 est une « mesures nécessitant l'action du manager ». Quels sont les critères d'attribution de ces 10 points ?
- 16.7. Page 9 : Les critères de versement de l'enveloppe égalité professionnelle sont-ils les mêmes que d'habitude ?
- 16.8. Page 12 : Enveloppe de 8,2M€ : Pouvez-vous nous donner la distinction en montant entre l'enveloppe de surperformance et la bonification de 10 points au titre du T4 de la RVP ?
- 16.9. Les collègues soumis à la RVP annuelle sont-ils inclus dans ce dispositif (seul 11 600 collaborateurs bénéficient de ces mesures) ? Qu'est-il prévu pour les 30% de salariés non éligible à la RVP ?
- 16.10. L'enveloppe RVP est budgétisée lors de l'année N-1. Cette enveloppe de récompense vient-elle finalement distribuer le non perçu provisionné au titre de la RVP 2023 ?
- 16.11. Vous nous précisez que le versement de cette prime et de cette bonification de 10% nécessitent « l'action du manager », pouvez-vous nous donner les critères d'attribution ?
- 16.12. Page 14-15 : Pouvez-vous nous donner les mêmes exemples pour d'autres métiers tels que les équipiers d'appui, les Directeurs d'agence, les conseillers d'accueil ? Une prime de surperformance de 800€ pour les CC part et 1000€ pour les CC privé et prof est évoquée dans le document, s'agit-il d'un exemple ou bien est-ce le montant de la prime attribuée par métier ? Qu'en est-il des montants pour les autres métiers ?
- 16.13. Page 16 : calendrier : Pouvez-vous préciser pour chaque élément de rémunération annoncé, la date exacte de paiement et quelle en est la rétroactivité ?

16.14. Que deviennent les revues de filière telles que nous les avons connues ? La prime et les MSI sont à la main du manager... c'est-à-dire du DA ou du DGA ? Doivent-ils se concerter avant les annonces du 6/02 ?

17. Doit-on obligatoirement être sur un poste de Conseiller Clientèle des Professionnels pour prétendre à une inscription au Bachelor Pro ? (SNB)

FONCTIONNEMENT CSE

18. Approbation du remplacement définitif de Monsieur Alexandre DI-MEZZA, Elu titulaire au CSE RAA par Monsieur Pierre ROUHANT.

19. Approbation du Rapport de la Commission Œuvres Sociales du 23 Janvier 2023.

Points divers

La présidente
Virginie Catteau



La secrétaire
Laure Simonutti

